

**COMPTE - RENDU  
DU CONSEIL DE QUARTIER CAMBRONNE / GARIBALDI  
DU 22 OCTOBRE 2010**

**Ordre du jour :**

Information sur l'hôpital Necker.  
Point sur le quartier Breteuil.  
Concertation sur le plan vélo « Harmonie ».  
Présentation des actions du Secours Catholique.

**Étaient présents :**

Collège des élus :

Anne-Charlotte BUFFETEAU, adjointe au maire du 15<sup>e</sup> arrondissement, chargée des conseils de quartier Violet/Commerce et Cambronne Garibaldi.  
Géraldine POIRAUULT-GAUVIN, Conseillère de Paris, Déléguée auprès du Maire du 15<sup>e</sup> à la vie locale pour les quartiers Violet/Commerce, Emeriau/Zola, Dupleix/Motte-Picquet, Cambronne/Garibaldi, Conseillère Régionale, Députée suppléante.

Collège des habitants :

Jean-Louis CORCOS. Françoise ESTEVE. Jean-Daniel GIRAUD. Françoise LECAT.  
Gilles MONBRUN. Nourdine MLANAO. Jeanne-Marie SALLABERRY. Gaël SERANDOUR. François-Xavier STAUB.

Collège des associations :

Marie LAGUNE (Démocratie Locale Participative du 15<sup>e</sup> – DLP 15).  
Cédric GICQUEL (Secours Catholique).

Collège des personnalités qualifiées :

Laurence VO-DINH (Directrice Adjointe de l'Hôpital Necker – Enfants Malades).  
Bernard VANDENDRIS (Association des commerçants Lecourbe – Cambronne).

**Étaient invités :**

Laurent MONBRUN, Commissaire de Police.  
Yves-Eric PY, Lieutenant de Police.  
Daniel LE DOUR, Ingénieur en chef des services de la voirie du 15<sup>ème</sup>

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et présentant l'ordre du jour.

**Laurence VO-DINH** expose le projet « Laennec » de l'hôpital Necker enfants Malades, qui correspond au grand bâtiment que les habitants peuvent voir s'élever au carrefour du boulevard du Montparnasse et de la rue de Sèvres, et qui proposera fin 2012 400 lits de pédiatrie.

Le nouveau bâtiment, dit « PME » (« Pôle Mère-Enfant ») et qui sera baptisé du nom de « Laennec » est destiné aux soins de la mère et de l'enfant, et regroupera des activités médico-chirurgicales et de réanimation pédiatrique, d'obstétrique et de périnatalité, servies par un important plateau technique et plus généralement par un très haut niveau de technologie. Il permettra de fusionner trois établissements ou du moins leurs activités de pédiatrie : Necker - Enfants malades, Saint-Vincent-de-Paul (ces deux premiers établissements sont d'ores et déjà regroupés) et l'Institut de Puériculture de Paris. Sa mission sera double : centre hospitalo-universitaire de référence et hôpital de proximité. Le bâtiment Laennec permettra aussi un regroupement d'activités actuellement dispersées sur le site même de Necker. Au total, les objectifs suivants seront atteints : la diminution du nombre de pavillons à entretenir (de 28 à 15), un meilleur fonctionnement (les équipes de recherche ou les services de biologie seront regroupés dans un même bâtiment, et plus généralement la localisation des services sera rationalisée), le patrimoine historique sera valorisé, un espace vert d'un hectare sera unifié (aérant le site et l'ouvrant sur le quartier car une voie piétonne le traversera, reliant la rue de Sèvres à la rue de Vaugirard) et une réserve foncière sera créée.

Le projet ne se résume pas à une démarche architecturale et technique, il repose sur des valeurs. « Humanité » : prendre en charge globalement le patient et sa famille, associer bénévoles (il y en a 500 qui oeuvrent à Necker) et associations, porter une attention particulière aux maladies rares, intégrer l'art et la culture au quotidien. « Modernité » : mettre en œuvre des technologies de pointe sur le plateau technique comme dans les réseaux informatiques, faire évoluer les compétences et donc les carrières des personnels. « Interdisciplinarité & Transversalité » : faire se retrouver sur un même plateau des disciplines partenaires jusque-là séparées, partager ressources et compétences, concevoir des chambres aptes à recevoir des enfants de tous âges. « Ouverture » : ouvrir l'hôpital sur la ville, établir des partenariats avec professionnels de santé, médico-sociaux ou culturels, ainsi qu'avec les associations de familles, mais aussi l'intégrer à des réseaux comprenant des centres spécialisés en maladies rares.

Laurence VO-DINH expose l'agencement des activités au sein du nouveau bâtiment, mentionnant notamment la logique médicale et les contraintes techniques qui expliquent pourquoi il a été construit si près de la rue, ce qui avait pu surprendre certains riverains. Elle montre ensuite diverses simulations de l'esthétique du projet achevé - façades sur rue (notamment une serre côté rue de Sèvres), rue intérieure, jardin - ainsi qu'une chambre témoin qui a été créée dans un autre bâtiment afin de permettre à l'architecte d'affiner son travail et aux équipes médicales de tester diverses fonctionnalités. Le bâtiment comprendra des salles de séjour, des salles de jeu, des salles de classe, une médiathèque, des salons des parents. Enfin, Laurence VO-DINH souligne l'ampleur du travail déjà effectué et restant à effectuer, mais invisible de l'extérieur : de la logistique à une réorganisation des procédures en passant par des démarches techniques, administratives, financières et de ressources humaines.

En termes de calendrier : le feu vert dit « ordre de service » remonte au 1<sup>er</sup> juillet 2008, la démolition a débuté en septembre 2008, le gros œuvre s'est achevé en novembre 2010 (le nouveau bâtiment a donc d'ores et déjà son gabarit final), et la fin des travaux est programmée pour l'été 2012, la mise en service devant intervenir à l'automne 2012,

suffisamment tôt pour éviter tout déménagement par temps froid et pour faire face aux épidémies hivernales. L'année 2013 sera consacrée à un travail complémentaire de déconstruction et à l'aménagement du jardin.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** a relevé qu'il y a eu des travaux certains samedis. **Laurence VO-DINH** confirme le fait, inévitable compte tenu des délais à respecter, mais qui ne devrait pas représenter beaucoup de nuisances à l'avenir puisque le gros œuvre touche à sa fin, ce qui annonce aussi un chantier plus silencieux. Elle rappelle que la prévention des nuisances a été d'autant plus soignée que les premiers « riverains » de l'hôpital Necker sont les enfants qui y sont hospitalisés, et qu'en particulier un mur d'eau de huit mètres de haut a été mis en place afin d'éviter les poussières. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** confirme que la Mairie du 15<sup>e</sup> n'a reçu aucun signalement de nuisances, et félicite Laurence VO-DINH pour la qualité du projet. **Une habitante** s'étonne de l'utilisation apparemment indifférenciée, par Laurence VO-DINH, des appellations « Necker » et « Laennec ». **Laurence VO-DINH** explique qu'il s'agit bien de l'hôpital Necker et non de l'ancien hôpital Laennec, mais que le nouveau bâtiment est dénommé « Laennec » en l'honneur de l'inventeur du stéthoscope, qui a mis au point son invention à l'hôpital Necker : elle admet que cette dénomination a pu créer la confusion.

### Point sur le quartier Breteuil

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** excuse Marie TOUBIANA et Hubert MARTINEZ, adjoints au Maire chargés respectivement des Parcs & Jardins et de la Tranquillité Publique, qui regrettent d'autant plus d'être absents qu'ils sont bien informés, tout comme Géraldine POIRAUULT-GAUVIN et elle-même, des gros problèmes constatés avenue de Breteuil et aux alentours. Après déplacements sur le terrain, réception de pétitions, et réunion entre Philippe GOUJON et une délégation d'habitants, il est possible d'établir un état des lieux. Le jour, des regroupements de personnes sur les pelouses sont accompagnés de bruits, de jet de déchets et de consommation d'alcool. Le soir, surtout à la belle saison, des piques-niques plutôt familiaux laissent place en fin de soirée à des nuisances accrues, aggravées par la pratique du « binge drinking » (alcoolisation intense et rapide) et des trafics de stupéfiants. Parallèlement à l'action de la Police et aux démarches des élus, notamment celles de Philippe GOUJON, un vœu a été déposé en Conseil d'Arrondissement, et les actions suivantes sont suggérées : demander à la Direction des Espaces Verts de la Mairie de Paris, un gardien pour les pelouses côté 15<sup>e</sup> comme il en existe un côté 7<sup>e</sup> ; pose de panneaux éducatifs, plus lisibles et dynamiques que des extraits de règlements (rédigés et financés par le Conseil de Quartier) ; ajout de poubelles autour de l'avenue ; communication accrue, notamment dans les lycées proches, sur les méfaits de l'alcool.

**Laurent MONBRUN**, Commissaire de Police, et **Yves-Eric PY**, Lieutenant de Police, confirment la priorité donnée à cette partie de l'arrondissement, suite notamment aux signalements en provenance de la Mairie du 15<sup>e</sup>. L'avenue de Breteuil subit les conséquences du déplacement de certaines activités « festives » en provenance du Champ-de-Mars, les jeunes s'y regroupant ayant été victimes d'un grand nombre d'agressions destinées à les « dépouiller ». Leur déplacement vers une avenue de Breteuil plus calme a entraîné celui des agresseurs, et beaucoup de vols avec violence sont signalés autour de la place de Breteuil. La priorité donnée au quartier s'est traduite par une multiplication des passages, observations et interventions et par la mise en place d'un système de suivi des plaintes afin de mesurer l'impact de cette nouvelle politique. Un modus vivendi a été établi avec les épiceries de nuit des environs, celles-ci étant prévenues qu'elles seront contrôlées (horaires de fermeture, vente d'alcool, etc) plus fréquemment. Les résultats sur un an sont une baisse de la délinquance générale de 7 %, les cambriolages (auxquels une unité spécialisée est dédiée) sont stables, et les dégradations sont en baisse de 33 %. Le plan saisonnier pour faire face aux rassemblements estivaux sera reconduit en 2011. Il y a plus d'usage de stupéfiants que de trafic proprement dit. Chaque signalement, par courrier, par

courriel ou via Hubert MARTINEZ, fait l'objet d'une réponse. Contrairement à une rumeur, mieux vaut appeler le 17 que le numéro du Commissariat, car si les policiers du 15<sup>e</sup> sont débordés et pris ailleurs, un appel au 17 est répercuté à l'ensemble de la Police parisienne, et une intervention d'une unité basée dans le 14<sup>e</sup> ou le 7<sup>e</sup> arrondissement, est alors possible.

**Plusieurs habitantes** interviennent. La gravité des nuisances, notamment le bruit en période estivale toutes les nuits jusqu'à une heure avancée, est soulignée, ainsi que les salissures et, plus généralement, la mauvaise réputation croissante de l'avenue de Breteuil chez les professionnels de l'immobilier. Une communication de proximité pour sensibiliser à l'usage du « 17 » est souhaitée. Les interventions de la Police en tenue sont jugées inefficaces : de simples admonestations entraînent quelques instants de calme, puis le bruit reprend une fois les policiers partis. Le recours à des policiers en civil, qui aurait fait ses preuves dans le passé, est fortement souhaité. La responsabilité des parents est mentionnée : présence de nombreux mineurs à des heures tardives, ces mineurs buvant de l'alcool ce qui démontre que leur argent de poche est trop important. Loin de l'avenue de Breteuil, une amélioration de la situation est signalée au square Blomet suite à l'enlèvement d'attaches pour vélos qui servaient de sièges et de lieu de rassemblement nocturne. L'idée d'agir en direction des enseignants soulève un certain scepticisme, ceux-ci ayant comme priorité le comportement de leurs élèves dans l'enceinte de l'établissement scolaire, et n'étant pas chargés de cours de morale. De même pour l'idée d'agir en direction des parents, ces derniers soutenant parfois leurs enfants même quand ces derniers sont en faute. Identifier les jeunes depuis des appartements semble difficile, notamment compte tenu du port généralisé de capuches. La démarche même n'est pas toujours facile pour les habitants, qui craignent de tomber dans la délation. On s'interroge sur la possibilité de verbaliser des mineurs ou d'avertir leurs parents. On déplore plusieurs refus d'interventions au motif de « sous-effectif » ou de « nuisance insuffisante pour envoyer une équipe », et une habitante confie qu'un policier lui a suggéré d'organiser avec ses voisins des appels multiples, afin d'accroître la probabilité de l'envoi d'une voiture.

**Laurent MONBRUN** et **Yves-Eric PY** remercient pour les suggestions pratiques, et croient possible de régler le problème, car les jeunes se rassemblent dans des lieux où ils pensent ne pas être dérangés et qui sont à la mode : s'ils se sentent dérangés avenue de Breteuil, cela se saura vite, ils choisiront un autre site et le lieu pourra retrouver sa tranquillité originelle. Le recours à des panneaux d'information pourrait être utile pour certains jeunes totalement inconscients des réglementations, mais pas pour d'autres, plus ancrés dans la délinquance. Un gardien en journée serait certainement utile, car il pourrait signaler et identifier les auteurs de trouble précis, notamment les habitués, ce que les habitants ne font guère. Les renseignements en provenance des habitants sont irremplaçables pour la Police, même si gardiens d'immeubles et commerçants fournissent des renseignements de façon plus régulière, et le civisme n'est pas de la délation. Et naturellement un signalement sera plus efficace s'il est complet : combien de personnes, quel signalement, quelle localisation précise ? Une difficulté propre au quartier Breteuil est qu'on retrouve rarement des « habitués » au même endroit régulièrement, et que les jeunes viennent de bien au-delà de l'arrondissement. En revanche, square Blomet ou dans d'autres endroits, on a affaire à des « habitués » et ceux-ci peuvent être, s'ils ont été verbalisés une première fois, en cas de récidive, être considérés comme auteurs d'un délit d'agression sonore, lequel permet de procéder à une interpellation suivie d'une garde à vue, avec la menace d'une sanction d'emprisonnement. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** déplore que le vœu présenté en Conseil d'Arrondissement le 11 octobre, n'ait pas été adopté à l'unanimité, la Gauche ayant voté contre. **Claude DARGENT**, Conseiller de Paris et Conseiller d'Arrondissement (groupe socialiste), trouve insupportables les nuisances sonores répétées, et s'interroge sur les statistiques exprimant une baisse de la délinquance, les habitants ayant un ressenti différent. Il craint que la répression ne suffise pas à compenser un déficit d'éducation. Non hostile à titre personnel à la pose, à titre expérimental, de panneaux d'information, il demeure dubitatif sur leur efficacité. La combinaison de répression et de prévention sur la durée serait mieux

assurée si les effectifs de Police n'étaient pas en diminution, comme conséquence d'une politique gouvernementale de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, et si la Police de proximité n'avait pas été supprimée. Claude DARGENT rappelle enfin la subvention élevée versée par la Mairie de Paris, à la Préfecture de Police. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** réagit en s'étonnant de ce que Claude DARGENT, en Conseil d'Arrondissement, critique certaines interventions pour leur côté excessivement partisan. **Géraldine POIRAUT-GAUVIN** réaffirme l'implication des élus du 15<sup>e</sup> sur les difficultés rencontrées par les riverains de l'avenue de Breteuil. Des problèmes difficiles ont pu être résolus, ailleurs, mais seulement avec la participation de la totalité des acteurs, sans exception. Elle trouve les propositions issues de la concertation avec les habitants, de bon sens et peu coûteuses, et s'étonne que la Mairie centrale ne croie pas à la pédagogie puisqu'elle refuse les panneaux. Elle reconnaît que la Police est soumise à une double contrainte, puisque l'accroissement de la proportion d'interventions assurées par des policiers en civil réduit automatiquement la visibilité de la Police, laquelle est alors critiquée pour cela. Géraldine POIRAUT-GAUVIN est en faveur d'une opération de sensibilisation des riverains à l'emploi du « 17 ». En compagnie de Claire de CLERMONT-TONNERRE, première adjointe de Philippe GOUJON, elle agit pour qu'à terme l'avenue de Breteuil soit intégrée à la réflexion de l'APUR (l'agence d'urbanisme de la Mairie de Paris), la dimension de l'urbanisme dans la prévention et la résolution de tels problèmes ne devant pas être absente. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** informe les habitants que les 2 et 4 novembre, des opérations de verbalisation conjointes sont organisées par la Direction de la Protection et de la Prévention et les Inspecteurs de la Propreté, dans le quartier Cambronne-Garibaldi. Ces opérations viseront prioritairement les dépôts sauvages de déchets et les vendeurs à la sauvette, mais les zones de l'avenue de Breteuil et du square Blomet ont été signalées par les élus du 15<sup>e</sup>, tout comme celle proche de deux discothèques posant problème.

### **Concertation sur le plan vélo « Harmonie »**

**Géraldine POIRAUT-GAUVIN** présente le projet « Harmonie », qui est une proposition des élus du 15<sup>e</sup>, partant du constat qu'il fallait répondre à une demande de nouveaux cyclistes - suite à l'introduction du Vélib' - de cyclistes occasionnels, auxquels la circulation parisienne fait peur, et qui aspirent à des itinéraires cyclables susceptibles de compléter le réseau très limité existant, et de desservir les principaux points de l'arrondissement. « Harmonie » est destiné à compléter le « Plan Vélo » de la Mairie de Paris, voté en juin 2010 à l'unanimité, et à s'y intégrer. Philippe GOUJON souhaite qu'on n'oppose pas les différents modes de déplacement entre eux, d'où le nom « Harmonie ». Une concertation a été menée avec les associations de cyclistes ainsi qu'avec divers acteurs comme les taxis. Le choix de bandes cyclables est celui d'une implantation rapide et économique, leur localisation étant principalement dans des rues secondaires. Les séparateurs en béton délimitant les pistes cyclables ont été rejetés par principe : l'axe Pasteur-Garibaldi est un contre-exemple. D'autres principes du réseau « Harmonie » sont la facilité d'identification du nouveau réseau, le refus de nuire à l'activité économique, le souci d'épargner le plus possible de places de stationnement ou celui de ne supprimer aucune file de circulation. Après consultation des Adjointes de Quartier, une proposition d'itinéraires a été votée en Conseil d'Arrondissement en mars 2010 puis transmise à la Mairie centrale. Cette proposition est totalement susceptible d'être modifiée, aussi l'avis des habitants est-il sollicité. Annick LEPETIT, Adjointe au Maire de Paris chargée des transports, a accepté de mettre le « Réseau Harmonie » à l'étude. Géraldine POIRAUT-GAUVIN précise qu'une part du « Plan Vélo » est constituée de double-sens cyclables tels qu'introduits dans toutes les zones 30 de toutes les villes de France - dont 65 à Paris, et 3 dans l'arrondissement - par un décret du Gouvernement de juillet 2008. Elle ajoute que la municipalité d'arrondissement a exprimé le vœu que les quais bas de la Seine soient transformés en itinéraire cyclable. **Anne-Charlotte BUFFETEAU** précise que les avis des habitants (suggestions, critiques, etc.) ne doivent pas nécessairement s'exprimer en réunion de Conseil de Quartier, mais qu'ils peuvent aussi être communiqués aux élus ultérieurement.

**Gaël SERANDOUR** relève qu'en réunion préparatoire du Conseil de Quartier, il a été dit que Cambronne-Garibaldi n'est a priori pas concerné par les double-sens cyclables, mais que la pratique peut déjà se constater, et ce dans des rues n'étant même pas en « zone 30 ». Prévention et pédagogie sont donc fondamentales, et pas seulement dans les quartiers prévus initialement. Au sujet du plan « Harmonie », il s'interroge sur le choix des rues Blomet et des Volontaires pour implanter des bandes cyclables. **Marie LAGUNE** pense qu'il n'y a pas d'urgence pour élaborer le plan « Harmonie », le « Plan Vélo » de la Mairie centrale étant prévu pour se mettre en place jusqu'en 2014. Elle souhaite une harmonisation entre les deux plans, et trouve que les Conseillers de Quartier n'ont pas été suffisamment sollicités. Elle trouve les pistes cyclables dotées de séparateurs, plus sécurisantes.

**Daniel LE DOUR** affirme que la mise en place des double-sens cyclables dans les « quartiers verts » s'est accompagnée d'un effort de communication sûrement perfectible, mais certainement considérable. La priorité sera à l'avenir de relier entre eux de tels « quartiers verts ». Plus généralement, dans des quartiers n'ayant pas le statut de « quartiers verts », en cas de nouvel aménagement de voirie, un double-sens cyclable est créé par les services de la Voirie dans la mesure du possible, comme rue Lacordaire le long de Boucicaut, étant bien entendu que la présence d'un tel double-sens entraîne automatiquement la limitation de la vitesse à 30 km/h. Daniel LE DOUR ajoute que ses services sont très demandeurs de suggestions des habitants, dans l'optique de création de nouveaux emplacements de stationnement pour deux-roues.

**Géraldine POIRAUT-GAUVIN** reconnaît que la tâche de prévenir tous les Parisiens est considérable, que les services de la Voirie font bien des efforts, et que probablement l'Etat ou la Ville de Paris n'utilisent pas suffisamment les moyens qui sont les leurs. Concernant les séparateurs délimitant certaines pistes cyclables, elle observe que leur existence n'empêche pas des motos d'emprunter ces pistes. Au sujet du choix de la rue Blomet, elle a été retenue car elle était moins passante que les rues de Vaugirard et Lecourbe, mais l'idée du double-sens a été suggérée par l'association « Vélo 7 & 15 », et semble acceptable si la rue est effectivement sécurisée. Géraldine POIRAUT-GAUVIN ajoute que les études ont montré que les double-sens cyclables posent peu de problèmes. Pour ce qui est de l'é étroitesse de certaines voies, par exemple la rue des Volontaires, elle relève que si aucun cycliste n'est présent sur la bande cyclable, il est loisible aux automobilistes de rouler sur cette dernière.

**Une habitante** signale que rue du Colonel d'Ornano, la pose d'accroche-vélos entraîne des activités bruyantes, à savoir des rodéos de deux-roues motorisés. **Daniel LE DOUR** explique que cette pose s'est faite à la demande de La Poste, qu'il est difficile d'anticiper l'usage qui sera fait d'un équipement et qu'il faut faire appel au Commissariat. **Une autre habitante** exprime son scepticisme à l'égard de la signalisation au sol, qui risque d'échapper aux piétons puisqu'elle est conçue pour les automobilistes, et s'inquiète de l'impression d'impunité que donnent certains cyclistes, qui font ce qu'ils veulent indépendamment de toute signalisation. **Claude DARGENT** se réjouit de toute proposition en faveur du développement de l'usage du vélo. Il insiste sur l'absence de protection pour les cyclistes dans le cadre du projet « Harmonie », le simple marquage au sol étant de surcroît non à côté de la circulation automobile mais sur l'emprise habituellement réservée à celle-ci. Les associations qu'il a consultées ne sont pas convaincues de l'intérêt de cette formule. Il appelle à une réflexion approfondie. **Géraldine POIRAUT-GAUVIN** répond que si elle consulte bien les associations de cyclistes, elle consulte aussi les cyclistes occasionnels. Elle est d'accord avec l'habitante qui déplore que les piétons risquent de ne pas voir la nouvelle signalétique : il faut travailler cet aspect des choses.

## **Présentation des actions du Secours Catholique**

**Cédric GICQUEL**, responsable de l'hébergement au Secours Catholique, présente la maison « Jean Rodhain » qui se situe au 36, rue Miollis. C'est un centre de stabilisation, permettant aux personnes sans-abri de se poser, de se reposer et de réfléchir à un projet de réinsertion. Présente dans le quartier depuis mars 2008, cette structure mixte (au sein de laquelle les femmes, très minoritaires, jouent un rôle apaisant) héberge 26 personnes. Les salariés sont, outre le responsable, un travailleur social, une animatrice, et un agent d'accueil pour le soir. Nombre de personnes hébergées connaissent des difficultés de santé, des addictions à l'alcool (mais non aux stupéfiants) et beaucoup se sont retrouvées à la rue à l'issue d'un divorce ou d'une rupture sentimentale. L'expérience de la vie dans la rue laisse des traces physiques (violence) et psychologiques. Les projets peuvent consister en un retour à l'emploi, ou en l'obtention d'un logement pour ceux qui travaillent déjà, ou pour les plus désocialisés, une stabilisation en attendant une place au sein d'une structure adaptée. En plus du travail social, divers ateliers sont proposés : informatique, poterie, beaucoup de sorties culturelles. Tous les lundis, un « restau solidaire » voit quelques personnes de la rue préparer un repas ouvert aux habitants du quartier ou à des associations : il s'agit pour elles de renouer avec régularité, hygiène, discipline et autorité. L'organisation de vacances est aussi une occasion de réinsertion, les personnes devant exercer une petite activité rémunérée qui leur permet de financer entre 40 et 60% du séjour. Les relations avec le voisinage sont plutôt bonnes, et une grande attention est apportée au fait qu'aucun résident ne stationne devant l'école voisine avec de l'alcool.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** conclut en invitant les habitants non seulement à s'associer à la réflexion sur le projet « Harmonie », mais à aller sur le site de la Mairie de Paris pour prendre part à deux concertations : celle dénommée « Etats Généraux de la Nuit », et celle relative à l'aménagement des berges de la Seine. Elle remercie les personnes présentes et lève la séance.